

Bilan de la campagne FDVA de 2023

Eure

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative – FDVA1, créé en 2012, finance la formation des bénévoles. C'est une gestion régionale.

En 2023, 6300€ ont été attribués à 3 associations :

- FDFR27 Foyers Ruraux 2100€ convention sur 3 ans, 2022 à 2024
- FÉDÉRATION TERRITORIALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE SEINE-MARITIME – EURE, 700€ (demande 700€)
- ALLIANCE LOISIR 3500€, (demande 3500€)

Le total était de 9100€ en 2022, répartis entre 4 associations.

Depuis 2018, le FDVA2 soutient soit des actions innovantes soit le fonctionnement des associations.

Pour 2023, les associations de l'Eure ont bénéficié d'une somme globale de 347 362 € :

192 139 € de dotation initiale

155 223 € de dotation complémentaire.

La Commission Régionale Consultative de la Vie Associative – CRCVA s’est réunie le 5 janvier 2023 et en a fixé les orientations régionales :

1 - Structurer les politiques autour de l’accompagnement et l’information des associations (PAVA, CRIB, associations structurantes,)

2 - Accompagner la transition numérique des associations

(Passer de la gestion « papier » à la gestion « informatique » de l’association, développer la communication numérique (utilisation des courriels, site internet...), utilisation ou élaboration de logiciels libres, réemploi de matériel,)

3 - Favoriser l’engagement associatif des jeunes (Ex : Junior associations, maisons des lycéens, renouvellement des instances associatives, dialogue structuré...)

Le Collège Départemental réuni le 12 janvier 2023 sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale a défini les priorités départementales :

- Contribuer au développement du secteur rural
- Porter une attention particulière aux problèmes de santé et aux situations de handicap
- Promouvoir l’écologie, protéger l’environnement et soutenir les initiatives d’une production alimentaire saine
- Participer à la préparation du pays aux jeux de 2024

L’appel à projets a été diffusé le 13 janvier 2023, avec une date limite des dépôts des demandes, fixée au 3 mars 2023.

Le collège départemental présidé par Madame la Secrétaire Générale s’est tenu le jeudi 11 mai 2023 pour fixer des propositions financières confirmées par la Commission Régionale Consultative du vendredi 26 mai 2023.

Sur 142 demandes déposées par 140 associations, 107 dossiers ont été financés (91 en 2022). 35 demandes ont été rejetées (11 rejets en 2022).

102 demandes avaient été déposées en 2022, 139 en 2021, 114 en 2020, 119 en 2019.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
subventionnés	83	56	82	108	91	107
Non subventionnés	128	63	32	31	11	35
Total dossiers reçus	221	119	114	139	102	142

En 2023 l’enveloppe est de 347 362€. En 2022 elle était de 292 774 €, en 2021 de 349 164 € et en 2020 de 197 178 €, comme en 2019.

La moyenne des aides est de 3 246 € € (3 217 € en 2022, 3 233 € en 2021, 2 405€ en 2020 et 3 521€ en 2019).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des subventions attribuées	201 329 €	197 178 €	197 178 €	349 164 €	292 774 €	347 362 €
Moyenne des subventions attribuées	2 425 €	3 521 €	2 405 €	3 233 €	3 217 €	3 246 €

Une seule demande était acceptée par association, excepté pour les sept PAVA (point d'appui à la vie associative) et le CRIB (centre de ressources et d'information sur les bénévoles), aidés à la fois pour leur action spécifique et pour investissement comme relai du FDVA. La fonction d'accompagnement à la vie associative de ces structures changera de nom en 2023 : suite à des positionnements et des entretiens, elles deviendront progressivement des structures Guid'asso, soit en information, soit en accompagnement.

	Enveloppe	Nombre de demandes	Dossiers retenus	Moyenne des aides
2018	201 329 €	211	83	2 425 €
2019	197 178 €	119	56	3 521 €
2020	197 178 €	114	82	2 405 €
2021	349 164 €	139	108	3 233 €
2022	292 774 €	102	91	3 217 €
2023	347 362 €	142	107	3 246 €

Sur 142 dossiers déposés, 64 relèvent du sport, dont 13 font référence aux JOP de 2024. 78 autres.

95 dossiers ont présenté des actions innovantes (67%).

47 dossiers ont été déposés au titre du fonctionnement global soit 33%.

Tableau de répartition dossiers déposés projets innovants / fonctionnement 2018 à 2023

	Projets innovants	Fonctionnement	total
2018	78%	22%	100%
2019	66%	34%	100%
2020	67%	33%	100%
2021	87%	13%	100%
2022	69%	31%	100%
2023	57%	43%	100%

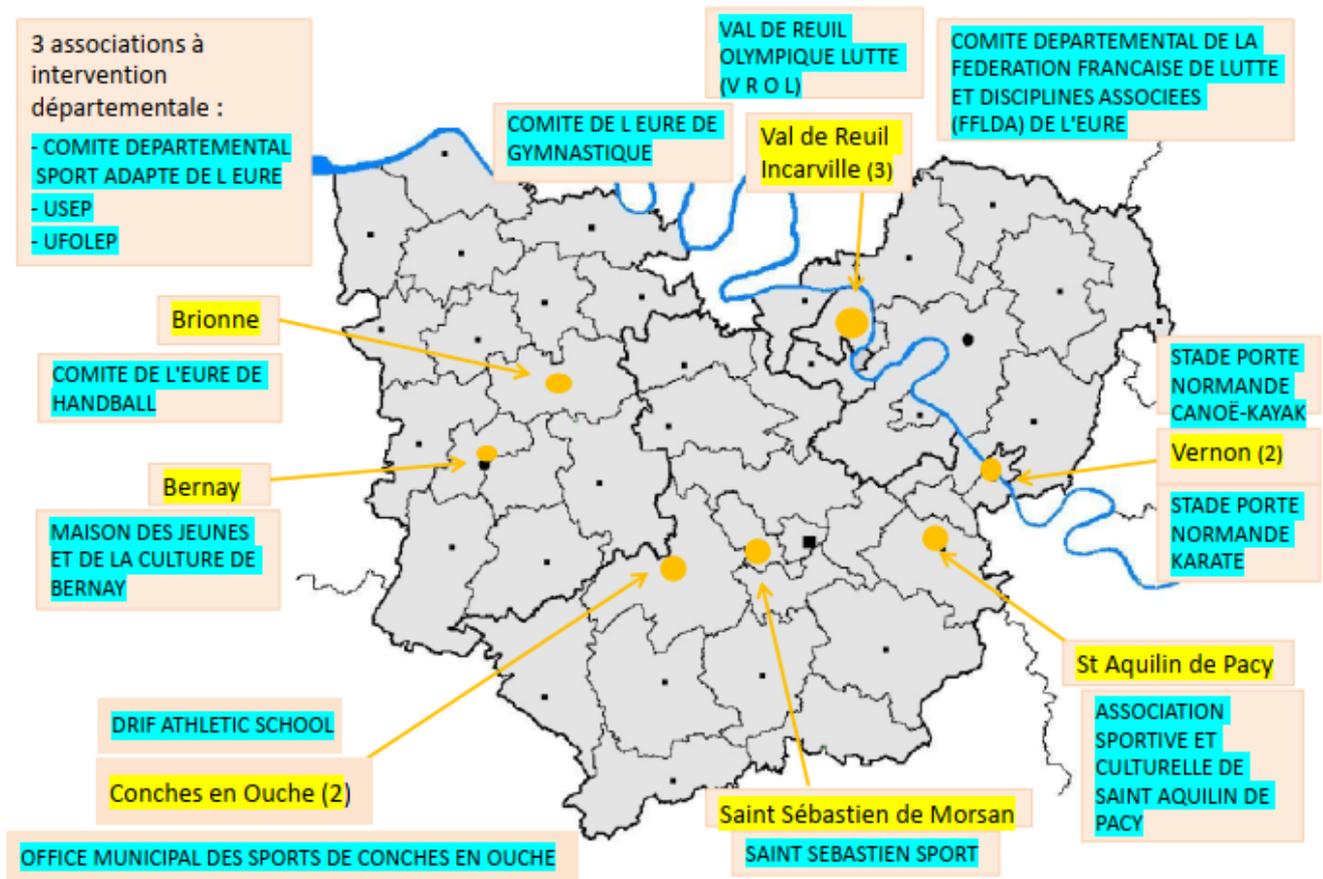
68 dossiers ont été subventionnés au titre des actions innovantes soit 57,35%

39 dossiers ont été subventionnés au titre du fonctionnement global soit 42,65%.

47 dossiers subventionnés sont de nouvelles demandes, soit 44%

60 dossiers subventionnés avaient déjà reçu une subvention en 2022, soit 56%

14 associations sur des projets implication sur JOP FDVA Eure en 2023



La communication a été assurée :

- par l'Union des maires et des élus de l'Eure
- par l'Association des maires ruraux de l'Eure
- par la Lettre de la MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) : 530 destinataires
- sur le site de la Préfecture de l'Eure
- par des webinaires auprès des comités sportifs départementaux.